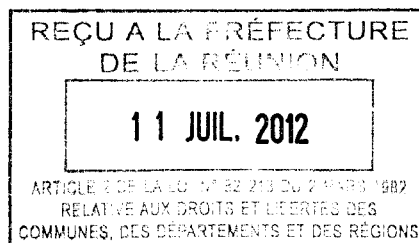


EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
(DELIBERATION N° 12/4-06)

ÉLECTION EN REMPLACEMENT DE DEUX ADJOINTES
DÉMISSIONNAIRES DE LEURS FONCTIONS

15ème Adjointe	ANDAMAYE Marie-Annick
16ème Adjointe	ISIDORE Marylise

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 10 JUIL. 2012



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

CÉCILÉRY Nathalie

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

- AFFICHAGE AUX PORTES DE L'HOTEL DE VILLE LE 10 JUILLET 2012 -

**LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL D'ÉLECTION
EN REMPLACEMENT DE DEUX ADJOINTES
DÉMISSIONNAIRES DE LEURS FONCTIONS
COMPORTE 3 (TROIS) PAGES
DONT CELLE DE SIGNATURE DES MEMBRES PRÉSENTS EN SÉANCE
NUMEROTÉES DE LA PAGE 1 A LA PAGE 3**

L'an DEUX MIL DOUZE, le MARDI 10 JUILLET, à 17 h 40, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIÈME SÉANCE ANNUELLE dans la Salle des Délibérations, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, M. Gilbert ANNETTE, conformément aux Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la Présidence du Maire en exercice, en vertu de l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée par vote à main levée, à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La Secrétaire de Séance a ensuite procédé à l'appel nominal des membres.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ HUMBLOT Nicole/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ HOARAU Patricia/ VICTORIA René-Paul/ ALBANY Christian/ HOARAU Serge/ LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

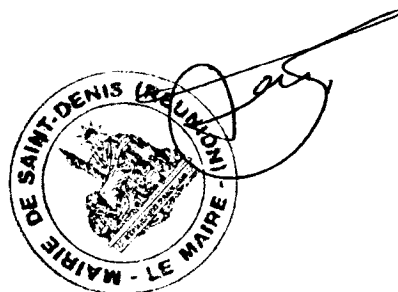
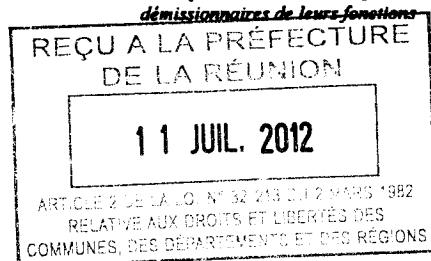
BAREIGTS Éricka
PONIN-BALLOM Gino
ARMAND Alain
ESPÉRET Jean-Pierre
ADAME Brigitte
EUPHRASIE Didier
HOARAU Emmanuel
DINDAR Ibrahim
ANDAMAYE Marie-Annick
TOQUET Stéphanie
BARDIÈRE Jean-Michel



par BRISSAC-FÉRAL Claude
par HOAREAU Jean-François
par ANNETTE Gilbert
par KICHENIN Virgile
par LOWINSKY Jacques
par JAVEL François
par MAILLOT Gérald
par PELTIER Hélyette
par ORPHÉ Monique
par VICTORIA RETOURNAT Danielle
par ALLIÉ Carmen

CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 JUILLET 2012

Procès-verbal d'élection
en remplacement de deux Adjointes
démissionnaires de leurs fonctions



Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (40 présents sur 55 membres) ont pu délibérer en vertu des dispositions de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire a rappelé que le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection en vue du remplacement de Mme ORPHE Monique et de Mme BAREIGTS Ericka, respectivement 1ère et 2ème Adjointes, démissionnaires de leurs fonctions, à l'Ordre du Jour de Séance :

* Rapport n° 12/4-06.

Il a ensuite donné lecture de dispositions des Articles L. 2122-4, L.O. 2122-4-1, L. 2122-7-2 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant d'inviter les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection. Il a souligné, par ailleurs, que les dispositions de l'Article L. 2122-7-2 du même Code s'appliquent en la matière : scrutin secret ; de liste ; à la majorité absolue les deux premiers tours ; à la majorité relative au troisième tour et élection de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée, en cas d'égalité des suffrages.

En vertu des dispositions de l'Article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le respect du principe de parité introduite par la Loi du 31 janvier 2007, le Maire a proposé au Conseil Municipal de compléter l'effectif des Adjointes :

- en actant que ceux de rangs inférieurs à la 1ère et à la 2ème Adjointes démissionnaires sont promus de deux rangs ;
- en nommant deux Conseillères Municipales aux postes restant à pourvoir de 15ème et de 16ème Adjointes.

Il a enfin précisé que le vote par procuration est admis, à la condition d'un mandat par porteur.

1 liste de candidatures a été enregistrée :

- * Mme ANDAMAYE Marie-Annick 15ème Adjointe,
- * Mme ISIDORE Marylise 16ème Adjointe.

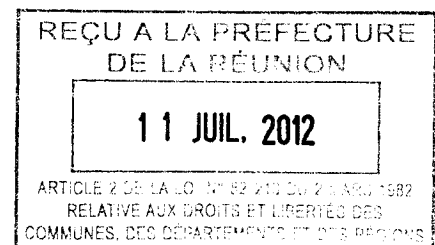
Pour le déroulement et le contrôle de l'élection, le Maire a demandé à LOUISE Rose Blanche et à FOURNEL Dominique de constituer le bureau de vote et de remplir les fonctions de scrutateurs.

Le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

* Nombre d'émargements sur liste	51,
* Nombre d'enveloppes recueillies dans l'urne	51,
* Nombre de bulletins blancs	7,
* Nombre de bulletins nuls	7,
* Nombre de suffrages exprimés/ obtenus	37.

A l'issue du premier tour de scrutin, ont été proclamées élues :

- * Mme ANDAMAYE Marie-Annick 15ème Adjointe,
- * Mme ISIDORE Marylise 16ème Adjointe.



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

CÉCILÉRY Nathalie


CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 JUILLET 2012

Procès-verbal d'élection
en remplacement de deux Adjointes
démissionnaires de leurs fonctions



**EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 12/4-06 DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SÉANCE DU MARDI 10 JUILLET 2012**

**ÉLECTION
EN REMPLACEMENT DE DEUX ADJOINTES
DEMISSIONNAIRES DE LEURS FONCTIONS**

SIGNATURE DES MEMBRES PRÉSENTS

prosecutor E. BARETOS
[Handwritten signatures of council members]

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA RÉUNION
11 JUIL. 2012
ARTICLE 4 DE LA LOI N° 83-633 DU 27 JUILLET 1983
RELATIF AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 JUILLET 2012

Procès-verbal d'élection
en remplacement de deux Adjointes
démissionnaires de leurs fonctions

